



Vaud prépare le terrain aux éoliennes



Jean-Claude Mermoud et Jacqueline de Quattro.

CHRISTIAN PIDOUX

Ce mardi, les deux membres du Conseil d'Etat vaudois, Jacqueline de Quattro et Jean-Claude Mermoud, ont présenté à la presse la proposition de planification territoriale pour l'implantation de parcs éoliens dans le canton de Vaud.

Forté demande

Actuellement, sur le territoire vaudois, aucune grande éolienne n'est en fonction mais les investisseurs se battent au portillon pour tenter d'implanter de telles machines sur les sites les plus favorables. Dans certaines régions, des agriculteurs ont été contactés par plusieurs exploitants potentiels afin de se réserver la primeur des emplacements. Si la planification proposée par le canton ne s'immisce pas dans les relations entre le propriétaire du sol et l'exploitant de l'éolienne, l'Union suisse des paysans propose aux agriculteurs un modèle de convention.

Jura et Jorat

L'évolution technologique des machines et leur efficacité en progression font que les zones potentiellement rentables se sont élargies. Aujourd'hui, il faut en moyenne annuelle un vent de 5 km/h au niveau du moyeu de l'hélice pour que l'opération soit rentable. Dans le canton de Vaud, cela concerne les crêtes du Jura, certaines situations au pied du Jura, le Jorat et la région de Lavey.

La faveur des vents n'est pas le seul critère qu'ont utilisé les services du canton pour définir les endroits propices aux parcs éoliens. L'accessibilité des lieux pour le transport de la machine et sa construction, la présence d'un réseau électrique permettant le transport de l'énergie, la proximité d'habitations et l'existence de périmètres protégés sont autant de critères ayant restreint les zones utilisables. Pour la conseillère

d'Etat Jacqueline de Quattro, il s'agit d'éviter de construire n'importe où et n'importe comment et de trouver un équilibre acceptable entre les besoins en énergies renouvelables et la protection du paysage.

En zone agricole

Bien que se situant pour l'essentiel en zone agricole, l'implantation de parcs éoliens devrait pouvoir se réaliser en harmonie avec l'activité agricole. La perte de terrain liée à ces machines est limitée et ne met en aucun cas en péril la surface d'assolement vaudoise, a expliqué Jean-Claude Mermoud.

Actuellement, le canton de Vaud ne produit sur son territoire que 25% de ses besoins en électricité dont l'essentiel est issu d'énergie non renouvelable. S'il utilisait le potentiel éolien de son territoire, le canton pourrait doubler l'énergie produite et atteindre un taux d'autoapprovisionnement électrique de 50%.

Selon les estimations prudentes des services de l'Etat, il semble que cette planification territoriale permettrait de voir fleurir des éoliennes en terres vaudoises d'ici à cinq ans pour autant que les oppositions ne soient pas trop nombreuses.

Le jour même de la conférence de presse, nous recevions un communiqué de l'association Pro Crêtes, opposante aux éoliennes sur l'Arc jurassien.